

LE CEB, CE1D, CESS : COMMENT ÇA MARCHE ?



COMMENT ÇA MARCHE, LE CEB ?

L'obtention du CEB, Certificat d'Étude de Base, dépend d'une épreuve obligatoire externe (qui n'est pas réalisée par les professeurs de l'école) organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles au mois de juin, pour tous les élèves de 6e année de l'enseignement primaire ainsi que tous les élèves de 1^{ère} et 2^e années différenciées qui n'auraient pas encore le certificat.

Pour 2016, voici l'horaire de passation. Les enfants ont examen tous les matins. L'après-midi, l'école doit proposer un accueil.

JEUDI 16 JUIN			
Durée (min)	Examens		Points
	Livret	Dénomination	
Accueil			
50	1	LIRE – ÉCRIRE 1	20
35	2	ÉCRIRE	30
Pause			
15	2	ÉCRIRE (fin)	
Récréation			
75	3	SOLIDES & FIGURES	30

VENDREDI 17 JUIN			
Durée (min)	Examens		Points
	Livret	Dénomination	
Accueil			
75	4	ÉVEIL - HISTOIRE/ GEO	50
Récréation			
35	5	ÉCOUTER ÉCRIRE (PARTIE1)	20
Pause			
25	5	ÉCOUTER ÉCRIRE (PARTIE 2)	10

LUNDI 20 JUIN			
Durée (min)	Examens		Points
	Livret	Dénomination	
Accueil			
75	6	GRANDEURS	30
Récréation			
75	7	ÉVEIL - SCIENCES	50

MARDI 21 JUIN			
Durée (min)	Examens		Points
	Livret	Dénomination	
Accueil			
75	8	NOMBRES & OPERATIONS	30
Récréation			
50	9	LIRE – ÉCRIRE 2	20

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/ceb

Le Certificat d'Étude de Base peut être délivré de deux manières par l'école.

Si l'élève réussit les quatre épreuves (mathématiques – français – histoire/géographie – sciences et technologie), l'école lui délivre automatiquement son certificat pour rentrer en 1^{ère} année commune du secondaire.

Si l'élève échoue aux épreuves du CEB, un jury d'école composé d'au moins trois personnes (le chef d'établissement et des enseignants de 5^{ème} et 6^{ème} primaire), peut délivrer le CEB en établissant un rapport circonstancié.

Ces règles sont identiques pour les élèves fréquentant l'enseignement spécialisé.

La décision du jury doit être communiquée aux parents au plus tard le lundi 27 juin 2016.

COMMENT ÇA MARCHE, LE CE1D ?

Le CE1D est le certificat d'étude de fin de premier degré du secondaire. Une épreuve externe est organisée et porte sur quatre disciplines : en français, en mathématiques, en langue moderne et en sciences.

Pour 2016, voici l'horaire de passation.

		Jeudi 16/6	Vendredi 17/6	Lundi 20/6	Mardi 21/6
Matinée	50 min	Français	Épreuve écrite langues modernes	Mathématiques	Sciences
	50 min				
	<i>Pause</i>				
	50 min	Français	Épreuve écrite langues modernes	Mathématiques	Sciences
	50 min				

Épreuve orale de langues modernes : entre le mercredi 15 juin et le mercredi 22 juin inclus - à la convenance de l'école ;

Sur quelles matières seront-ils évalués pour le CE1D ?

En français, l'épreuve portera sur :

- l'évaluation de la lecture d'un récit de fiction (une nouvelle), sous la forme d'un questionnaire basé sur les compétences de compréhension et d'interprétation de l'élève. Les questions, majoritairement ouvertes, portent sur les éléments nécessaires à la compréhension globale du texte ;
- l'évaluation de la lecture sélective et orientée de textes à visée informative invitant les élèves à repérer, vérifier et corriger des informations ;
- l'évaluation de l'écoute invitant les élèves à sélectionner des informations, à en garder trace et à les reformuler ;
- la tâche d'écriture d'un avis argumenté de 150 à 200 mots dans une situation de communication précise. Cette production écrite comprendra l'avis de l'élève sur la nouvelle, appuyé par au moins trois raisons (arguments) développées et le conseil qu'il donne à son professeur.

La durée de passation de l'épreuve de français a été fixée à 200 minutes. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

En mathématiques, les quatre domaines concernés sont les nombres, les solides et les figures, les grandeurs et le traitement de données.

La durée de passation de l'épreuve de mathématiques a été fixée à 200 minutes. Celles-ci sont réparties en deux blocs de 100 minutes chacun, entrecoupés d'une pause.

En langues modernes, l'épreuve comprendra :

- une partie orale évaluant l'expression orale dont la durée de passation a été fixée à 5 minutes par élève. Ce moment s'articulera en deux temps : un monologue de l'élève et une interaction enseignant-élève. Une préparation d'une dizaine de minutes est à prévoir pour chaque élève. Ce temps de préparation coïncidera avec la présentation de l'élève précédent, la gestion des démarches d'évaluation par l'enseignant et l'accueil de l'élève suivant ;

- une partie écrite dont la durée totale a été fixée à 150 minutes effectives qui sont réparties en deux blocs, entrecoupés d'une pause : le premier de 100 minutes pour la compréhension à l'audition et la compréhension à la lecture et le second de 50 minutes pour l'expression écrite. La pondération des différentes parties est la suivante : 30 % pour l'expression orale, 30 % pour la compréhension à l'audition, 20 % pour l'expression écrite et 20 % pour la compréhension à la lecture. Les grilles d'évaluation restent inchangées par rapport à celles proposées en 2015.

En sciences, les domaines concernés sont l'énergie, les êtres vivants, l'air, l'eau et le sol, la matière, les hommes et l'environnement ainsi que l'histoire de la vie et des sciences. La durée de passation de l'épreuve de sciences a été fixée à 150 minutes. Celles-ci sont réparties en deux blocs entrecoupés d'une pause : le premier bloc de 100 minutes et le second bloc de 50 minutes. Ce second bloc comprend une expérience qui sera réalisée devant les élèves par l'enseignant ou la personne qui les surveille. La réalisation de cette expérience, d'une durée approximative de 10 minutes, ne nécessite pas d'être dans un laboratoire. Cependant, afin d'optimiser la visibilité du résultat de cette dernière, les élèves doivent idéalement être placés dans un local classe. Les modalités pratiques de l'expérience seront explicitées dans le dossier enseignant.

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/ce1d

Ce qu'il faut bien comprendre :

L'épreuve certificative qui a lieu en fin de 1^{er} degré de secondaire ne couvre pas TOUTES les disciplines. Seuls le français, les mathématiques, la seconde langue et les sciences sont évalués. Si bien que si votre enfant a réussi ces quatre épreuves mais qu'il a eu des résultats insatisfaisants dans une autre discipline (histoire, géographie, ...), seul le conseil de classe (constitué des enseignants de votre enfant, de la direction et du Centre PMS) décidera de l'obtention du CE1D. Ce n'est donc pas parce qu'il a réussi les 4 épreuves externes, qu'il obtiendra d'office son certificat de fin de premier degré. Il pourrait avoir un examen de passage en histoire ou en géographie, par exemple.

COMMENT ÇA MARCHE, LE CESS ?

Le CESS est le certificat d'études secondaires supérieures.

Une épreuve externe évalue la maîtrise d'une partie des compétences telles que décrites par les compétences terminales, dans deux disciplines : le français et l'histoire.

En français, la participation à l'épreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'enseignement secondaire supérieur est obligatoire :

- pour les élèves inscrits en 6^e année de l'enseignement technique ou artistique de qualification et les élèves inscrits en 7^e année de l'enseignement professionnel dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4 ;

- pour les élèves inscrits en 6e année de l'enseignement général ou en 6e année de l'enseignement technique ou artistique de transition dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

L'épreuve portera sur deux compétences :

- la lecture de textes informatifs ;
- la rédaction d'un texte de synthèse en réponse à une question posée.

Le texte attendu sera une réponse synthétique impliquant la sélection et la mise en relation des informations pertinentes à la question. La synthèse n'est pas une succession de résumés. Elle compare et confronte les contenus de tous les documents. Elle les réorganise en paragraphes.

Son introduction rappellera la question. Le corps du texte reformulera, de façon concise et sans avis personnel, les réponses apportées par les différents documents.

La cohérence textuelle et les normes linguistiques seront prises en compte.

Les grilles d'évaluation 2016 seront modifiées par rapport à celles proposées en 2015.

• **Pour l'enseignement de transition**, l'épreuve consistera en la rédaction d'un texte de synthèse en réponse à une question.

• **Pour l'enseignement de qualification**, en plus de la rédaction d'un texte de synthèse en réponse à une question, un questionnaire évaluera aussi la compréhension à la lecture du portefeuille de documents.

En histoire, la participation à l'épreuve externe commune en vue de la délivrance du Certificat d'enseignement secondaire supérieur est obligatoire pour les élèves inscrits en 6e année de l'enseignement général ou en 6e année de l'enseignement technique ou artistique de transition dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

L'épreuve portera sur la compétence de critique :

Outre la maîtrise des savoirs conceptuels, l'épreuve nécessitera la mobilisation de connaissances contextuelles liées au moment-clé « Conflit Est-Ouest » et, plus particulièrement, les savoirs concernant la guerre froide en Europe : 1980-1991 (de la naissance de Solidarnosc à l'implosion de l'URSS).

À titre d'illustration, les épreuves des années précédentes sont accessibles sur le site enseignement.be à l'adresse suivante : www.enseignement.be/cess.

Ce qui est important de comprendre est la forme PARTIELLE de l'épreuve de fin de secondaire. Elle ne concerne que le français et l'histoire (uniquement pour le général et le technique de transition). De plus, l'épreuve ne couvre qu'une partie des compétences terminales attendues en fin de secondaire. La part relative de l'épreuve dans le bulletin final est laissée à l'appréciation de chaque école. La réussite des épreuves externes ne conduit donc PAS automatiquement à la réussite finale en français ou en histoire. De plus, les autres disciplines (mathématiques, sciences, ...) sont prises en compte dans la décision du conseil de classe. L'élève pourrait donc très bien avoir un examen de passage en français, par exemple, même s'il a réussi l'épreuve externe.

Flore Lecolier

Conseillère pédagogique

Sources :

CEB :

www.enseignement.be/index.php?page=25527&navi=3055

www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5895

CE1D :

www.enseignement.be/index.php?page=26247&navi=3057

www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5896

CESS :

www.enseignement.be/index.php?page=26248&navi=3056

www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5897